

Faut-il rendre les objets africains de nos musées à leur pays d'origine ?

Le problème de la restitution aux pays d'origine des œuvres d'art et objets qui sont dans nos musées et qui ont été obtenus dans des conditions très variables n'est pas un problème limité à l'Afrique . Le cas le plus emblématique est celui des fresques du Parthénon. En 1687 à la suite du bombardement par les vénitiens de la ville d'Athènes alors occupée par les ottomans et l'incendie du Parthénon, celui-ci explosa emportant les murs et une partie des frises. Les morceaux gisaient à terre. En 1801 lord Elgin ambassadeur britannique fit enlever , dans des conditions pas très claires, une partie importante des frises qui sont aujourd'hui au British Museum. Dès les premières années la Grèce essaya de faire revenir ces marbres en vain jusqu'à ce jour.



En février 2000 a lieu au Grand Palais la vente de la collection Yves Saint Laurent- Pierre Bergé. Or la Chine a exigé la restitution de deux bronzes du 18^e siècle disparus en 1860 lors du pillage du Palais d'été par les troupes françaises. (photo de gauche : « le lapin »

En contre-partie Bergé exige la liberté du Tibet ce que bien entendu la Chine refuse. Bergé retire les. objets de la vente En 2015 une quinzaine d'objets du musée chinois du château de Fontainebleau sont dérobés nuitamment par des individus très organisés. Réponse du berger à la bergère ?

En 1866 des marins français avaient emporté 75 des 297 volumes des manuscrits royaux de la Corée. En 1993 M.Mitterrand en avait rendu un et en 2011 M.Sarkozy a décidé de restituer la totalité de la collection malgré l'opposition des conservateurs

Comme on le voit c'est un sujet très sensible qui peut se transformer en conflit diplomatique.

En général chaque pays possède une part importante des œuvres d'art issues d'une production locale. Tel n'est pas le cas des œuvres africaines. En effet l'Afrique compte peu de grands musées sauf : Dakar 10 000 objets, Bamako 10 000, Kinshasa 40 000, Lagos 40 000. L'Europe au contraire en possède plus de 500 000 dont l'Allemagne plus de 200 000 (Berlin 75 000) Bruxelles 120 000, Paris 70 000. D'autre part les USA possèdent 85 000 objets beaucoup de grande qualité. Il convient s'agissant de l'Afrique , mais c'est vrai également pour l'Océanie, de préciser qu'il est souvent difficile de distinguer objets d'art et objets ethnographiques.

Aux 17^e et 18^e siècles l'Europe possède peu de pièces africaines et lorsqu'elles existent on les trouve essentiellement dans les collections universitaires. A partir du milieu du 19^e siècle plusieurs pays européens envoient des explorateurs à l'intérieur des terres alors que jusqu'ici on s'aventurait peu loin des côtes. Après 1880 se situe la période des grandes explorations par des hommes qui accèdent à la notoriété : Stanley, Savorgnan de Brazza, Livingstone....

En 1884 se tient la Conférence de Berlin sous l'égide de Bismarck qui procède à un partage de l'Afrique. Le texte qui résulte de cette conférence, comporte un article 6 qui contient les dispositions suivantes : » Toutes les puissances exerçant des droits de souveraineté ou une influence sur les-dits territoires s'engagent à veiller à la conservation des populations indigènes, à instruire les indigènes et à leur faire comprendre et apprécier les avantages de la civilisation. Les missionnaires, les explorateurs , leurs escortes, avoirs et collections seront également l'objet d'une protection spéciale ».

Suit une période où la quête des objets africains s'intensifie, les musées passant commande à ceux qui interviennent sur le terrain. Cette quête est très productive si bien qu'on voit apparaître des musées spécialisés sur l'ethnographie. A Paris en 1878 se tient l'Exposition Universelle et en 1882 est créé un musée ethnographique au Trocadéro qui deviendra ensuite le Musée de l'homme au palais de Chaillot avant le transfert des collections au musée du Quai Branly-Jacques Chirac. En 1887 est créé à Bruxelles le musée du Congo qui est devenu le musée africain. En Allemagne en 1911 est créé à Stuttgart un musée ethnographique le Linden-Museum. Enfin à Lyon est créé en 1922 un musée colonial dont les collections ont été absorbées par le musée des Confluences. On pourrait multiplier les exemples.

Les plus grosses arrivées d'objets se situent dans la période 1900-1920 donc pendant la période coloniale. C'est le cas du musée du Quai Branly où 69 % des acquisitions datent de cette période.

Parmi les fournisseurs importants sont les militaires qui lors des expéditions dans l'intérieur rapportent des trophées qui sont parfois partagés entre les participants. L'armée anglaise en 1897 prend la ville de Benin City aujourd'hui au Ghana et emporte des plaques de cuivre exceptionnelles et des défenses en ivoire sculptées qui se trouvaient dans le palais du roi. On peut également citer en 1890 la prise de Segou par le colonel Archinard qui saisit des objets dans le palais d'Ahmadou roi de Segou, de même lors de la prise d'Abomey dans le palais de Behanzin.



Une autre catégorie importante de fournisseurs sont les missionnaires, notamment les Pères blancs mais également des pasteurs protestants. Les objets sont le résultat de dons des propriétaires ou d'échanges avec les populations. » Leur saisie est une victoire du Christ sur Satan ». Le père Trille organise d'ailleurs sa propre collection qui approvisionne avec rémunération le Musée de Neufchatel en Suisse.

D'autres musées, notamment ceux des Etats-Unis sont alimentés par des achats à des collectionneurs ou à l'occasion de ventes publiques comme des objets ou des œuvres d'art classiques.



Bien entendu les pays africains ont demandé la restitution des objets qui ont été rapportés d'Afrique. De manière à peu près unanime tous les pays concernés ont manifesté un enthousiasme limité à l'idée de vider leurs musées même si à certaines périodes on a accepté d'aborder le sujet.

En France lors de son discours de Ouagadougou le 28 novembre 2017, le président Macron avait souhaité que d'ici 5

ans les conditions soient réunies pour des restitutions temporaires ou définitives du patrimoine africain en Afrique. L'évocation d'un délai de 5 ans témoigne d'une certaine prudence que ne confirme pas le choix des personnes auxquelles il est fait appel pour produire un rapport sur le sujet. En effet ce rapport est commandé à deux personnes : M. Saar professeur d'économie et d'histoire des religions à l'Université de Saint-Louis du Sénégal et chanteur, que l'on dit proche des Indigènes de la République et Mme B. Savoy professeur à l'Université technique de Berlin et titulaire d'une chaire au Collège de France. Le choix de ces deux personnes, sans doute compétentes au moins

pour B. Savoy, revenait à anticiper les conclusions du rapport car tous deux sont connus pour être favorables à des restitutions massives.

Aujourd'hui les restitutions se heurtent à un article du code du patrimoine qui précise « que les biens constituant les collections des musées de France appartenant à une personne publique font partie du domaine public et sont à ce titre inaliénables ». Toutefois il existe une procédure en deux temps qui permet une restitution particulière : une loi spécifique pour déclasser l'objet suivie d'une restitution dans le délai d'un an ;. C'est la voie suivie pour la restitution d'un sabre toucouleur au Sénégal et du Trésor de Behanzin au Bénin.

Le rapport Saar-Savoy, faisant fi des contraintes juridiques, préconise « la restitutions de toutes les œuvres africaines saisies lors d'affrontements militaires, celles acquises par des personnels militaires ou administratifs pendant la période coloniale (1885-1960) ou par leurs descendants ». Comme on le voit le périmètre est très large.



Ce rapport a bien entendu déclenché une polémique d'abord sur le choix des rapporteurs et sur les personnes consultées « des amis experts » comme il est écrit dans le rapport. Stéphane Martin a dénoncé ce rapport « qui met beaucoup trop les musées sur la touche au profit de spécialistes de la réparation mémorielle ». On comprend sa réaction car cela conduirait à vider largement le musée du Quai Branly. Par ailleurs les conservateurs se sont inquiétés des conditions de conservation

des œuvres qui seraient rendues. Cette objection mérite considération quand on connaît la déliquescence politique et administrative de certains Etats. On a fait état du fait que sur 114 œuvres restituées par la Belgique au Zaïre, il n'en resterait plus que 21, le reste s'étant évaporé.

Le Président a temporisé en ne restituant pour le moment que quelques œuvres à titre symbolique au Bénin et au Sénégal et en soulignant la « nécessité d'un travail approfondi avec les autres Etats européens qui conservent des collections de même nature acquises dans des circonstances comparables ». C'est sans doute le moyen de « botter en touche » mais il faut reconnaître que le sujet est épineux et qu'il aurait mieux valu choisir des rapporteurs aux convictions plus équilibrées.

René BARBERYE